
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE- NATIONALE FEMININE

Article 1 :

La Ligue Ile de France organise un championnat « Pré-Nationale Féminine » (PNF).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Féminine 3 (NF3).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

14 associations sportives :

- a- Les associations sportives descendantes de NF3 la saison précédente
- b- Les associations sportives maintenues en PNF compte tenu des descentes de NF3.
- c- Les associations sportives issues de la RF2.

Pour être engagées dans cette division, les présidents des clubs concernés doivent retourner obligatoirement avec le bulletin d'engagement, la charte d'engagement des clubs relevant de la catégorie des clubs de CF/PN.

L'engagement sera refusé en cas de non-transmission du document (voir le tableau des Infractions et Mesures des Règlements Sportifs Généraux LIFBB)

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en poule unique :

Les 14 associations sportives sont groupées en une poule unique disputant des rencontres aller-retour à l'issue desquelles un classement est établi.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

Les équipes classées première, seconde et troisième du championnat montent en Nationale 3 féminine.

Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante sera proposée dans l'ordre du classement de la poule.

Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.

Descentes :

Le principe de base (aucune descente de NF3) est la descente de la dernière équipe de la poule vers la RF2 pour la saison en cours.

Pour chaque descente(s) de NF3, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RF2 qu'il y a de descente(s) de NF3.

Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.

La Ligue Ile de France se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PNF selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste fondé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche.
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'.
BALLON	Taille 6
FEUILLE	E-Marque obligatoire
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB

Joueuses autorisées à jouer

L'article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB stipule : « A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque la licenciée apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'une joueuse décédée, toute joueuse, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, avoir :

- Validée sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ;
- Adressée sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (le dossier doit être transmis avant cette date, cachet de la poste faisant foi) »

Type de Licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CAST CTC	JN / ON
Nb maximum	12	3*	Interdit	3*	3*	5	2 JN ou 1 JN +1 ON

* Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».

Les joueuses doivent avoir le statut CF-PN.

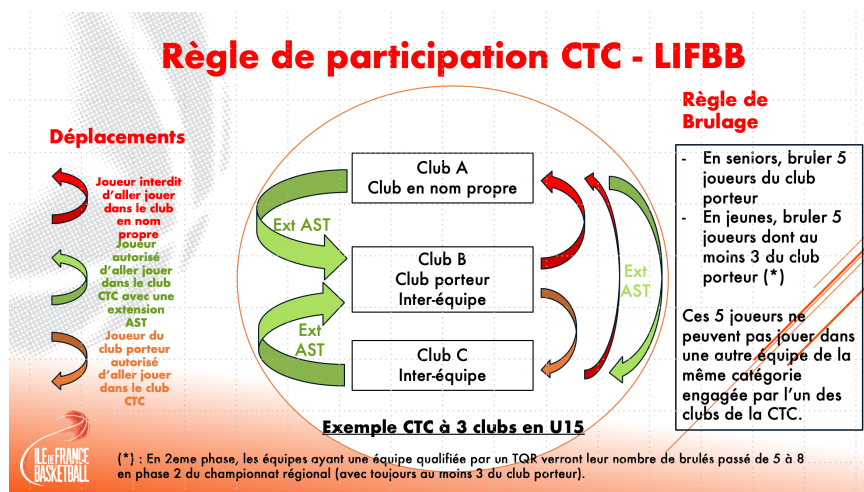
La modification de la licence de JH à JN ou de OH à ON doit être demandée à la FFBB après paiement des droits financiers complémentaires.

Le nombre de joueuses autorisées à domicile comme à l'extérieur est de 7 minimum et 12 maximum.

Joueuses brûlées

Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (Art. 48 à 51 du règlement sportif général de LIFBB).

Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous



Désignations

Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglés par la caisse de péréquation

OTM : 3 OTM désignés par la CRO et réglés par la caisse de péréquation

Article 6 : Obligations

Statut du technicien

- Le CQP complet
- Ou
- Le Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket-Ball (DETB) complet
- Ou
- Diplômes de niveaux supérieurs

Il est interdit de cumuler les fonctions de joueuse et de techniciens lors d'une rencontre.

Obligation CTC

Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe un minimum de 5 joueuses titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe.

Obligations sportives

1 seconde équipe senior féminine ou 1 équipe U18F **et** 2 équipes de jeunes féminines (U18F à U13F) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Nota : les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Règlement des officiels

Pacte #Tousengagés : Se conformer aux règlements FFBB